

LA LETTRE D'ACTUALITÉS

Des élèves administratrices territoriales
et administrateurs territoriaux

n° 6

Édition spéciale Jeux Olympiques et
Paralympiques Paris 2024

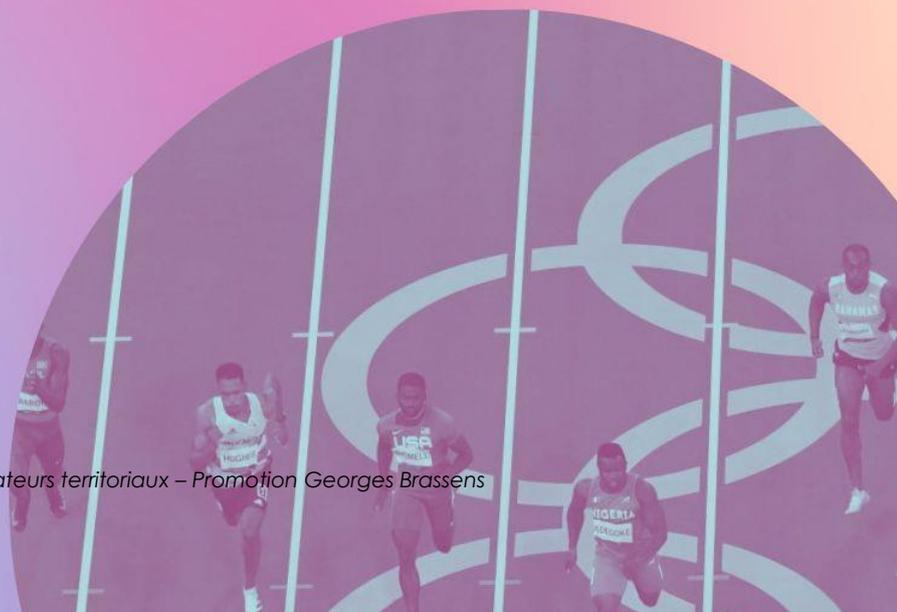


PROMOTION
**GEORGES
BRASSENS**
ÉLÈVES ADMINISTRATRICES ET
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX
INET 2022-2023





Les 1^{er} et 2 février derniers, les élèves de la promotion Georges Brassens se sont rendus en région parisienne pour rencontrer les principaux acteurs territoriaux et sites des futurs Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. À la croisée des enjeux d'aménagement, d'environnement, d'inclusion, mais aussi sportifs, et ce dans des dimensions inouïes, l'organisation des Jeux bouscule tous les domaines de l'action publique sur le territoire. Voici ce que les élèves ont rapporté dans leurs bagages...



Sommaire

En guise d'entrée en matière

p. 4

Des Jeux et des enjeux

#1 JOP et environnement

p. 7

#2 JOP et sécurité

p. 23

#3 JOP et handicap

p. 28

Les zooms des Brassens

#1 La Seine-Saint-Denis au cœur des Jeux

p. 10

#2 La visibilité LGBT+ dans le sport

p. 26

#3 Des normes hors norme pour les JOP 2024

p. 31

Les Brassens sur le terrain

#1 Visite du futur Centre Aquatique Olympique p. 12

#2 Visite du futur Village Olympique

p. 21

Regards croisés

#1 Le point de vue de l'historien

p. 19

#2 Le point de vue des élus

p. 30

EN GUISE D'ENTRÉE EN MATIÈRE

Interventions de **Céline Daviet**, directrice de la mission JOP à Plaine Commune, **Mélanie Morgeau**, directrice de la délégation JOP 2024 au Département de la Seine-Saint-Denis, **Patricia Pelloux**, directrice adjointe de l'Agence parisienne d'urbanisme (Apur) et **Laurent Ducoutumany**, chargé de grands projets JOP 2024 au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

Les Jeux de 2024 : une ambition...

Après les deux candidatures pour les Jeux de 2008 et 2012, la candidature de la Ville de Paris se distingue des précédents Jeux Olympiques pour plusieurs raisons, qui fondent la réussite du projet :



La mise en avant des **sportifs**, qui composent, par exemple, le comité d'organisation ;



Un contexte historique et politique fort avec, d'une part, le centenaire des Jeux à Paris de 1924, et d'autre part, la volonté de rassembler autour d'un **projet fédérateur** après les attentats de 2015 ;



Le passage d'une logique de site unique à **une logique de coopération territoriale** : le contexte politique institutionnel de cette nouvelle candidature, marquée par la construction du Grand Paris, a influencé le choix des sites retenus pour la tenue des Jeux, notamment en Seine-Saint-Denis ;



Des Jeux « neutres en carbone » - bien que la neutralité des jeux soit aujourd'hui discutée ;



Un **héritage matériel et immatériel** des Jeux pour l'ensemble du territoire et de ses habitants, par exemple pour la Seine-Saint-Denis ;



Enfin, la **mobilisation des habitants**, avec le lancement d'une concertation autour des marqueurs forts des jeux.

... une gouvernance...

La gouvernance des JOP 2024 est marquée par une coopération multi-acteurs, au premier rang desquels le **Comité International Olympique (CIO)**, unique détenteur des Jeux, qui confie son organisation au **Comité (national) d'organisation des JOP (COJOP)**. En effet, contrairement à d'autres compétitions mondiales, l'organisation n'est pas confiée à l'État ou la ville hôte mais à une association – ici le COJOP – créée à l'occasion des Jeux. Si elle organise les Jeux, elle n'est pour autant pas la seule décisionnaire concernant l'organisation : celle-ci est construite en partenariat étroit avec la Ville de

Paris, signataire du contrat de Ville hôte avec le CIO, les collectivités territoriales parties prenantes et les services de l'État.

Autre acteur important de cette gouvernance, la **Solidéo** (société de livraison des ouvrages olympiques) a en charge la maîtrise d'ouvrage bâtementaire du Village des Athlètes et du Cluster des Médias. Elle s'est également vu confier la maîtrise d'ouvrage de certains équipements (groupes scolaires, gymnases, etc.) au sein de ces deux futurs écoquartiers.

De façon générale, l'organisation des JOP 2024 est un **puissant levier de coopération entre les acteurs** sur le plan politique comme technique. À titre d'exemple, ils ont permis une coopération plus resserrée entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris, par la signature d'une convention de coopération et par la suite de réalisations d'actions communes. Plus généralement, les Jeux permettent, à leur niveau, de participer au rééquilibrage territorial de l'Ile-de-France, en embarquant les collectivités sur un projet commun à même de renforcer leur dialogue.

...et un contexte

Regards croisés sur les candidatures précédentes

Les précédentes éditions des Jeux Olympiques nous renseignent sur les réussites et les écueils en termes d'aménagement urbain dans le cadre de leur organisation. Ainsi :

- À Barcelone, l'organisation des JOP a permis un réaménagement du front de mer et a amplifié le mouvement d'émergence touristique de la ville. Par ailleurs, le village olympique est aujourd'hui un quartier qui vit bien.
- À Athènes, le centre a été rénové, avec notamment de nouveaux musées et des quartiers piétons. Cependant, le village olympique était très excentré, ce qui a compliqué l'émergence du nouveau quartier.
- À Rio, des équipements se sont mis en place et ont impliqué des investissements coûteux, mais ne sont plus utilisés aujourd'hui (on parle alors « d'éléphants blancs »).
- À Londres, l'exigence d'un parc olympique unique concentrant un maximum de sites de compétitions ainsi que le village a été particulièrement contraignant et a nécessité un grand nombre de constructions, qui ont favorisé le développement urbain de l'Est de la capitale.

Les JOP 2024 en quelques chiffres

206 nations

28 sports olympiques

10 500 athlètes

20 sports paralympiques

4 200 athlètes
paralympiques

4,380 milliards d'euros de budget voté par le COJOP en décembre 2022

13 millions de billets en vente

Un revirement avec l'agenda 2020 du CIO

L'attribution des JOP 2024 a constitué une forme de rupture par rapport à 2012. En effet, l'Agenda 2020, adopté par le CIO en 2014, traduit la volonté de **maîtriser les coûts**, de mieux tenir compte des **enjeux environnementaux** et de s'appuyer sur des sites existants, en conformité avec la trajectoire de développement des espaces d'accueil. Il a permis, dans le cadre de la candidature 2024, de choisir des sites isolés sur la base d'équipements existants, à rebours de l'exemple de Londres.

Par ailleurs, cette conception multi-sites des jeux a coïncidé avec **l'émergence de la Métropole du Grand Paris** en 2014 et 2015, résonnant avec la volonté de réaliser un événement à l'échelle du Grand Paris, porté par plusieurs collectivités.

Le choix des sites : faire converger la logique des Jeux avec celle des territoires

Le choix des sites olympiques est pensé, dans le cadre des JOP 2024, **en résonance avec les logiques territoriales**, dans une perspective de valorisation de l'héritage des Jeux.

L'exemple du village Olympique, d'abord prévu sur les friches SNCF de Clichy-Batignolles lors de la candidature de 2012, est particulièrement frappant. Pour la candidature des Jeux de 2024, trois sites ont été envisagés pour le village olympique, destiné à héberger 15 000 athlètes (nécessitant environ 50 ha) :

- Près de la gare de Pantin, un site très étiré le long de voies ferrées paraissait complexe à aménager
- Au Bourget, près de l'aéroport, le site envisagé est finalement apparu comme trop distant du centre de Paris
- Enfin en bord de Seine, près de l'Île Saint Denis, le site a finalement été retenu pour sa proximité avec la Seine et son raccordement aux nouveaux réseaux de transports en commun.

Le dossier de candidature Paris 2024 identifie par ailleurs **38 sites de compétition**. Cette liste comprend en particulier

- Des sites préexistants, à l'instar de Paris la Défense Arena (natation), du stade de Colombes (Hockey sur gazon), du parc du Château de Versailles (équitation), du Golf national, de Roland Garros ou encore du Parc des Princes (football).
- Des sites nécessitaient une rénovation, comme la base de loisirs de Vaires-sur-Marne, ou déjà en projet de construction, comme le centre aquatique et l'Arena de la Porte de la Chapelle.
- Des sites temporaires et événementiels, inscrivant les Jeux au centre de la capitale, à la différence des Jeux de Rio : le Champ de Mars (beach volley), le Grand Palais (escrime) ou encore les Invalides (tir à l'arc).

Cette configuration permet aux Jeux de 2024 de **limiter les besoins en investissement** et de garantir une **plus grande cohérence de développement urbain** entre Saint-Denis, Paris et le territoire de Plaine Commune, notamment au regard des besoins à plus long

terme des populations. Pour ce faire, le dossier de candidature a été accompagné de nombreuses justifications auprès des experts techniques du CIO.

Le projet est également construit autour d'une narration autour de la Seine, avec 15 sites en bord de Seine et une cérémonie d'ouverture prévue en pleine ville sur la Seine.



Des Jeux et des enjeux //

#1 JOP ET ENVIRONNEMENT

En bref : La stratégie environnementale dans l'organisation des jeux

L'affichage par le comité international olympique (CIO) d'une ambition environnementale ne date pas d'hier. Dès 2004, **l'environnement devient le 3^{ème} pilier de l'olympisme**, aux côtés du sport et de la culture. Pourtant, historiquement, **les dernières olympiades n'ont pas brillé sur le plan environnemental**. Les jeux de Sydney (2000), malgré leur ambition écologique, avaient été sévèrement jugés par les associations environnementales. Par la suite, les jeux d'Athènes en 2004, puis ceux de Rio en 2016, ont choqué par leurs « éléphants blancs », équipements surdimensionnés laissés à l'abandon. Quant aux jeux de Pékin en 2008, ils ont

surtout brillé par leur gigantisme, au détriment de leur répercussion écologique. Enfin, les éditions de Londres, Rio et Tokyo, bien qu'ayant marqué une avancée en établissant leur bilan carbone, ne l'ont fait à l'issue des jeux, sans s'être dotées d'un « budget carbone » et d'une stratégie d'atténuation en amont.

Le comité d'organisation des jeux de Paris 2024 (COJOP) a tenu à marquer une rupture dans l'histoire des Jeux, avec une intégration inédite des enjeux climatiques et environnementaux en amont. Un **Comité de transformation écologique des Jeux**, composé de 9 experts, accompagne le COJOP dans la

définition et la mise en œuvre de cette stratégie environnementale. Cette stratégie comprend 3 volets : les **équipements à mettre en place en amont**, le **déroulé de la compétition** et l'**héritage** :

1. En matière d'équipements,

la limitation de l'empreinte carbone de l'événement repose notamment sur l'utilisation de **95 % de sites existants**. Les seuls sites pérennes construits spécifiquement pour les jeux sont le Village olympique et paralympique, pensé comme un futur écoquartier, et le Centre aquatique olympique, bâtiment innovant sur le plan de l'usage des matériaux, de la sobriété énergétique et du partage des usages. La gestion des chantiers se veut également exemplaire : un circuit court pour les poids lourds a été initié via la création de sites en bords de Seine pour l'acheminement ou l'évacuation des matériaux.

En outre, le **plan baignade**, qui vise à permettre la tenue d'épreuves sportives dans la Seine en 2024, va permettre de

Quel bilan carbone des Jeux ?

Les jeux de Londres ont marqué une avancée en étant les premiers à présenter une comptabilité carbone. Le niveau élevé des émissions calculées (3,5 mégatonnes équivalent CO₂) n'a commencé à décroître qu'à partir des jeux de Tokyo (2,4 Mt eqCO₂, une partie de la baisse étant liée à la crise sanitaire).

Les jeux de Paris s'affichent comme étant le « **premier grand évènement sportif à contribution positive pour le**

mettre en conformité le système de collecte des eaux usées, en remédiant aux mauvais branchements sur les bassins versants qui rejettent actuellement les eaux usées dans le réseau d'eau pluvial.

2. Sur le plan du déroulé de la compétition,

l'ambition du COJOP est de **diviser par deux les émissions** liées à l'évènement, en agissant sur tous les leviers : énergies renouvelables, économie circulaire, numérique, mobilité propre, restauration, etc.

3. Enfin, l'héritage des Jeux

se décline lui-aussi sur le plan environnemental. Les aménagements réalisés ont été pensés dans le cadre d'une **planification urbaine plus globale, destinée à adapter la ville au climat de 2050** : végétalisation massive et adaptation du tissu urbain pour réduire les îlots de chaleur, construction d'habitats écologiques, renforcement des infrastructures de mobilité douce, etc.

climat ». Pour atteindre cet objectif, le comité d'organisation ambitionne de **réduire les émissions à 1,5 Mt eqCO₂** et de compenser les émissions résiduelles par un **plan de contribution climatique volontaire**.

L'utilisation de 95 % de sites existants devrait vraisemblablement garantir une forte réduction du bilan carbone des jeux par rapport aux éditions précédentes. En effet, **plus de 50 % des émissions des jeux**

de Londres et Tokyo étaient liées à la construction des infrastructures.

Néanmoins, l'ambition de réduction des émissions se heurte à de nombreux écueils :

- Les **retards dans la livraison des nouvelles lignes de transport en commun** du Grand Paris risquent de remettre en cause les ambitions sur la mobilité douce des spectateurs, dont les déplacements représentent pourtant le second poste d'émissions après la construction des équipements ;

- L'organisation des jeux impose la présence d'une **source d'énergie hors réseau active en permanence** sur tous les sites de compétition. Sur ce dernier point, pour tenter d'éviter de recourir à des groupes électrogènes polluants (4 millions de litres de gasoil brûlés sur une olympiade en moyenne), le COJOP a lancé un appel à projet pour des solutions innovantes ;

- Le recours aux **matériaux bas-carbone** dans les constructions présente des limites : ainsi, le village des athlètes ne sera finalement pas entièrement construit en bois comme ambitionné initialement.

La communication du COJOP sur des jeux « neutres » en carbone se fonde sur la **compensation des 1,5 mégatonnes**

résiduelles par l'achat de crédits carbone. C'est le point le plus discuté, pour plusieurs raisons :

- La prise en compte des crédits de compensation carbone pour « annuler » les émissions résiduelles est **interdite par les standards de comptabilité climat internationaux** ;

- Même si le COJOP annonce ne retenir que des projets répondant aux meilleurs standards internationaux de certification (projets de captation de CO₂, restauration et conservation de forêts et d'océans, etc.), le marché actuel de la compensation carbone fait l'objet de nombreuses critiques. Ainsi, une enquête menée par un consortium de journalistes internationaux (The Guardian, Die Zeit), publiée en janvier 2023, démontre que **94% des crédits carbone destinés à lutter contre la déforestation portés par le label Vera** (qui représentent un quart des crédits carbone mondiaux) **ont eu un impact très faible ou nul sur le climat.**

- De façon plus générale, comme le rappelle l'ADEME dans un avis officiel de 2021, **l'usage du concept de neutralité carbone n'a de sens qu'à l'échelle de la planète et des Etats**, et donc certainement pas dans le cas d'un évènement circonscrit dans l'espace dans le temps.



ZOOM SUR //

#1 LA SEINE-SAINT-DENIS AU CŒUR DES JEUX

Interventions de **Céline Daviet**, directrice de la mission JOP à Plaine Commune et **Mélanie Morgeau**, directrice de la délégation JOP 2024 au Département de la Seine-Saint-Denis

Les JOP 2024, accélérateurs d'attractivité et de transformations écologiques du territoire

Les JOP sont une opportunité pour la Seine-Saint-Denis de **rénover et construire de nouveaux équipements**, notamment sportifs, à destination des habitants du Département. Ainsi, le Centre Aquatique Olympique (CAO, à Saint-Denis) facilitera l'enseignement de la natation, alors que 60 % des élèves en classe de 6^{ème} en Seine-Saint-Denis ne savent pas nager, tandis que le centre handisport Prisme, situé à Bobigny, permettra de rendre accessible le sport au plus grand nombre.

Les JOP apportent également avec eux nombre d'actions concourant à **l'amélioration générale du tissu urbain**, avec notamment des aménagements permettant de résorber les coupures urbaines, à l'instar du franchissement de l'autoroute A1 dans la continuité du CAO, ou encore l'enfouissement des lignes haute-tension. En effet, ces projets, s'ils sont pour la plupart antérieurs à la candidature aux Jeux, voient leur mise en œuvre accélérée, notamment grâce à l'allocation de moyens financiers supplémentaires

Les JOP 2024, accélérateurs de politiques publiques

Cet évènement sportif représente également une opportunité pour les politiques publiques, en particulier le volet social. Par exemple, le Conseil départemental s'est saisi du fond de dotation des JOP 2024 pour porter **un appel à projet « Insert'sport »** ou encore pour permettre un changement de regard sur le handicap dans le milieu sportif. L'EPT Plaine Commune a lancé parallèlement son programme **« Bouger plus »**, qui inclut plusieurs projets tels que le plan **« à vélo vers 2024 »**, « Export Terre de Jeux », ou encore « Bougez la Chapelle » qui visent chacun à favoriser l'accès au sport et lutter contre la sédentarité.

Par ailleurs, les JOP 2024 devraient permettre des **retombées économiques** sur l'ensemble du territoire, et de fait en matière d'emploi et d'insertion. Paris 2024 évalue que 150 000 emplois seront mobilisés pendant les Jeux, notamment dans les filières du BTP, de l'accueil/hôtellerie ou d'évènementiel. La volonté du Conseil départemental est de mobiliser les personnes sans emploi et de les diriger vers ces secteurs d'activité.

Les JOP 2024, accélérateurs d'engagement et de participation des habitants

Le Conseil départemental ou encore Plaine-Commune, qui sont labellisés « Terres de Jeux », ont pour ambition de **mobiliser les habitants du territoire** pour faire des JOP de Paris des jeux séquanodionysiens. Des évènements sont organisés dans Plaine Commune à destination de l'ensemble des habitants en amont des Jeux : journée olympique, olympiades culturelles, relai de la flamme 3 mois avant le début des compétitions, etc. La collectivité porte aussi deux projets emblématiques visant à **rapprocher les habitants des Jeux** : d'une part le programme « Adopte un arbre », qui consiste au parrainage d'un arbre planté au Village des Athlètes par chaque élève ; d'autre part la « Boucle olympique sportive » dans une logique de parcours sportifs, patrimoniaux et

touristiques au cœur des équipements construits pour les Jeux. En outre, le « **Programme des volontaires** », lancé en 2022 par le Département, a pour objectif de recruter et former les futurs bénévoles des Jeux sur le territoire.

Les acteurs des corps intermédiaires ont également été mobilisés. Le Département a, dans ce cadre, mis en place un outil, baptisé « **La Fabrique des Jeux** », afin d'associer les partenaires et associations à l'héritage des Jeux : mise en place d'ateliers thématiques sur le fonctionnement des jeux, l'inclusion des femmes, la mobilisation des personnes en situation de handicap, etc. Cet outil a permis plus généralement aux acteurs économiques du territoire (chambres de commerce, ESS 2024, etc.) de se fédérer pour accompagner les TPE et PME du territoire dans le cadre de l'appel à projet des Jeux.



#1 VISITE DU FUTUR CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE

12

Mercredi 1^{er} février, un premier groupe d'élèves a visité le chantier du **Centre Aquatique Olympique (CAO)**, qui accueillera les épreuves de plongeon, de nation artistique et de waterpolo lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Ils ont pu aborder les aspects techniques et financiers de ce projet avec Guillaume Benoit, chef de projet de la ZAC Saulnier à la Métropole du Grand Paris.



Maquette du projet

Le CAO sera, avec l'Arena de la porte de la Chapelle, le seul équipement sportif pérenne construit pour la tenue des Jeux de 2024. Sa conception fait donc l'objet de toutes les attentions.

Le CAO se situe à l'ouest du Stade de France, entre les autoroutes A1 et A86. Le projet complet comprend la **construction du CAO** et le **franchissement de l'autoroute A1** par une passerelle, déjà achevée, de 100 mètres de long et de 20 mètres de large permettant les déplacements des foules entre le futur centre aquatique et le Stade de France. En outre, lors de la conception du programme, c'est l'ensemble de l'aménagement de la future ZAC qui a été pensé, autour et dans la continuité du centre aquatique et de la passerelle.

Portages juridique et financier

Le portage juridique

La Métropole du Grand Paris est le maître d'ouvrage du CAO, au titre de sa compétence pour les équipements sportifs de dimension internationale situés sur son territoire. Elle dispose en outre de la maîtrise d'ouvrage sur la zone d'aménagement concerté de la Plaine Saulnier, sur laquelle est situé le CAO. La MGP est en lien étroit avec la SOLIDEO, l'établissement public en charge de la livraison de l'ensemble des ouvrages. C'est la MGP qui rémunère le cocontractant, et la SOLIDEO finance la MGP.

En 2016, au moment de la conception du projet, la MGP nouvellement créée n'était dotée que de quelques dizaines d'agents. Face aux caractéristiques hors normes du projet (délais, construction innovante, phase d'héritage), le choix de la **concession** s'est imposé. Trois candidats ont répondu à l'appel d'offre, et c'est finalement la société de projet SIMBALA qui a été retenue pour la conception-réalisation (Bouygues Bâtiment), l'exploitation (Récréa) et la maintenance (Dalkia), sur une durée de 20 ans.

13

Le calendrier du projet

- 2019 –2020 : négociation avec les répondants à l'appel d'offre (3 tours de négociation).
- Juillet 2020 : signature du contrat de concession et démarrage de la phase d'études
- Avril 2021 : démarrage des travaux
- Mars - Avril 2024 : livraison de l'équipement en configuration « jeux »
- Octobre 2024 : démarrage des travaux d'adaptation en configuration « héritage »
- Mi 2025 : ouverture au public

Le portage financier

Le coût total du projet, qui inclut les frais d'étude, les frais de dépollution et l'acquisition foncière à Engie, s'élève à **174 millions d'euros, dont 147 millions d'euros de travaux**. Les travaux sont financés à 12% par la MGP, et à 88% par la « maquette SOLIDEO », qui regroupe l'ensemble des financements externes de l'État (50% de la maquette), des autres collectivités (région, département, villes

de Paris et de Saint-Denis, EPT Plaine Commune) et des fédérations sportives.

Plusieurs choix ont été faits par le cocontractant pour limiter les charges d'exploitation à long terme, comme une écoconception du bâtiment ou l'ajout de prestations lucratives confiées à des privés qui verseront environ 700 000€ par an (restauration, salle d'escalade, terrains de padel, etc.). En outre, les collectivités du territoire participeront à la compensation du déséquilibre via des

versements pour occupation de la piscine par les scolaires.

Il n'en demeure pas moins que l'exploitation d'une piscine ne permet jamais d'aboutir à un bilan excédentaire.

Un projet innovant et inscrit dans une dynamique de développement durable

Un projet ambitieux sur le plan environnemental

Le CAO illustre les enjeux environnementaux qui se posent à l'ensemble des collectivités maîtres d'ouvrage sur divers projets d'aménagement.

1. Le projet doit favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés pour réduire l'empreinte carbone de la construction.

Le bois a été mis au cœur de la construction du CAO. Avec une **portée de 92 mètres**, la **charpente concave** composée de 91 catènes en bois lamellé-collé est la **plus longue jamais réalisée**. L'ossature qui supporte la toiture est composée de murs inclinés, dont les poutres viennent se fixer sur des socles articulés, permettant une déformation suffisante de l'ensemble. Le caractère innovant du projet sur le plan architectural a nécessité la constitution d'un **dossier d'appréciation technique d'expérimentation (ATEx)** auprès du centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). L'ATEx permet de mieux apprécier les risques encourus et de sécuriser les choix techniques dès la

Ainsi, la MGP paiera à son prestataire une **enveloppe d'équilibre annuelle de 2 à 2,3 millions d'euros**. Le prix de base du billet d'entrée sera identique à celui des autres piscines de la Métropole, soit 4,70 €.

phase de conception.

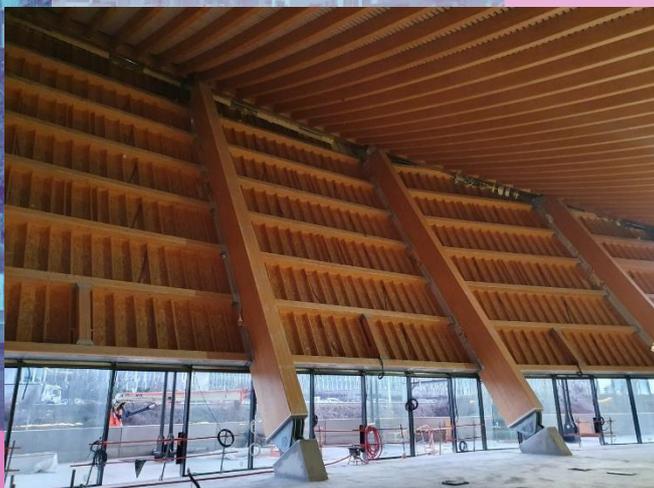
L'usage du bois dans une atmosphère chaude et humide a été soigneusement étudié. Les catènes, composées de trois morceaux de 30 mètres chacun, sont fabriquées à partir de bois essentiellement scandinave, résistant à la compression et traité pour éviter toute altération par l'air humide. Le choix de bois scandinave résulte de l'insuffisante structuration de la filière française qui empêchait de fournir le volume nécessaire.



Charpente concave au-dessus du bassin principal.

Outre la prouesse architecturale, le projet est pensé pour réduire son impact sur l'environnement et pour intégrer au mieux les besoins des futurs usagers de

l'équipement. L'**usage de matériaux bas-carbone** n'est toutefois pas possible dans tous les cas. Ainsi, le franchissement autoroutier a nécessité 1300 tonnes d'acier. En outre, le **béton bas-carbone** a été privilégié lorsque cela était possible (pour les plongeoirs par exemple), mais son utilisation reste très contraignante en raison de propriétés physiques dégradées par rapport au béton standard. En effet, dans le béton bas-carbone, le clinker est remplacé par un liant chimique nécessitant moins d'émissions de carbone pour sa fabrication. Toutefois, ce béton nécessite un temps et des températures de séchage plus élevés. Les délais contraints imposant de construire durant l'hiver, il est particulièrement risqué d'utiliser ce type de béton sur des parties structurelles du bâtiment.



Ossature secondaire reposant sur des axes mobiles

2. Le projet doit maximiser le recours aux énergies renouvelables pour le fonctionnement de l'équipement.

Le bâtiment sera chauffé grâce à un raccordement à un réseau de chaleur

existant, déjà alimenté à moitié par de la biomasse. En outre, une récupération de chaleur fatale sera possible auprès d'un data center dans le cadre de l'aménagement de la ZAC. En ajoutant la récupération de chaleur en interne (micro data center, douches, eau du bassin), le chauffage de l'équipement devrait être réalisé avec **80% d'énergies renouvelables**.

En outre, les **4 500 m² de panneaux photovoltaïques** qui prendront place sur le toit couvriront 25% des besoins électriques du CAO.

3. Le projet a intégré la problématique de pollution inhérente à de nombreuses opérations d'aménagement sur d'anciennes zones industrielles.

Le CAO se situe à l'emplacement d'une ancienne usine de production de gaz, la plus grande en Europe. Avant même d'entamer la construction, une phase de déconstruction et dépollution a été nécessaire.

Les anciens bâtiments ont été détruits, et le béton désamianté et concassé pour être recyclé dans des couches inférieures de voirie. La dépollution des sols a consisté à excaver 160 000 mètres cubes de terre, ce qui représente 250 000 tonnes :

- 30 000 mètres cubes de houille ont été extraits de la terre polluée et évacués, en partie par voie fluviale, vers des lieux de stockage ;
- Le restant de la terre, en grande partie dépolluée mais toujours contaminée, a été replacé dans la fosse de 17m de profondeur, mais intercalé entre une

couche inférieure de concassé protégeant la nappe, et une couche supérieure de terre non polluée protégeant les usagers.

Un projet prenant en compte l'héritage dès la conception

L'héritage des Jeux fait partie intégrante du programme de la concession. Sur le plan des **usages**, à partir de 2025, le CAO sera ouvert aux scolaires sur 2 500 créneaux réservés et les usagers du département pourront profiter d'un nouvel équipement aquatique complet.

Les travaux de modulation de l'équipement à l'issue des JOP permettront d'en faire un véritable **centre multisports à destination des habitants** de Seine-Saint-Denis. Le bassin d'échauffement provisoire sera remplacé par trois terrains de football à cinq. Les usagers disposeront aussi d'un bassin d'apprentissage de la nage et d'une salle d'escalade de bloc sous la tribune nord. La tribune provisoire laissera la place à des terrains de paddle tennis. L'équipement accueillera également un restaurant et une recyclerie d'équipements de sport.

La **végétalisation** de la zone fait également partie des enjeux d'héritage. Par exemple, des jardinières seront installées sur le franchissement à l'issue des Jeux. De nombreux arbres seront également plantés autour du CAO.

Il est toutefois important de noter que l'enjeu de la végétalisation est avant tout

visuel et thermique, mais que l'empreinte carbone de ces aménagements « verts » peut être très importante. Ainsi, les arbres adultes qui seront installés à la sortie de la passerelle, côté stade de France, seront plantés dans des caissons en béton remplis de terre, faute de pleine terre accessible. Les émissions liées au coulage de ces caissons et au transport de ces arbres depuis leur lieu de pousse ne seront jamais compensées par la séquestration carbone de ces arbres sur le restant de leur cycle de vie.



Un projet mettant l'accent sur les conditions de travail

Il est à noter qu'une attention particulière a été portée sur la sécurité et l'organisation du chantier, afin d'en faire un chantier exemplaire, qui démontre que la réalisation d'ouvrages d'ampleur pour des manifestations sportives est possible tout en respectant les ouvriers et en offrant de bonnes conditions de travail.

Un projet répondant au cahier des charges imposé pour les Jeux tout en tenant compte des impératifs de sobriété et d'héritage

Le projet a dû répondre à deux volets de contraintes complexes à articuler :

- La fédération internationale de natation (FINA) et le comité international olympique (CIO) imposent un cahier des charges strict en matière d'équipements aquatiques.
- En parallèle, le projet doit tenir compte des impératifs de sobriété et d'héritage, et donc penser les usages à long terme qui seront faits de l'équipement.

La prise en compte de l'exigence de capacité

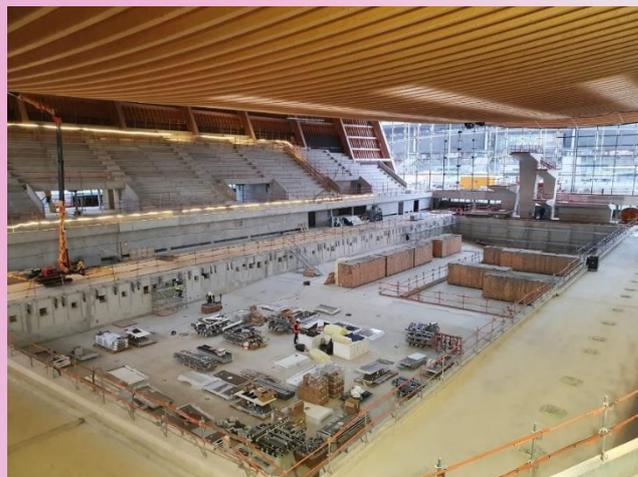
Le comité international olympique impose, pour accueillir les jeux, de disposer d'un stade aquatique olympique (SAO) de 15 000 places pour les épreuves de natation, et d'un centre aquatique olympique (CAO) de 5 000 places pour les autres épreuves aquatiques. Le CAO répondra à l'exigence de 5 000 places assises grâce à 3 000 gradins fixes et 2 000 amovibles.

Dans les candidatures précédentes (2008 et 2012), le choix avait été fait de proposer la construction d'un SAO pérenne. Pour la candidature 2024, le pari de jeux « sobres » a conduit à privilégier l'utilisation de la Paris la Défense Arena de Nanterre comme SAO provisoire, et la construction d'un CAO pérenne. A la place de l'emprise initialement prévue pour un SAO pérenne, le projet 2024 a choisi de positionner une vaste zone logistique

(gare de transit pour les athlètes, zones d'échauffement, réfectoire des volontaires, etc.).

La prise en compte des exigences relatives aux bassins

Pour accueillir les épreuves des jeux et d'autres compétitions internationales, l'équipement doit répondre à plusieurs exigences de longueur, de largeur et de profondeur qui diffèrent selon les épreuves (waterpolo, natation artistique et plongeon).



Bassin modulable de 70m, avec profondeurs variables de 2,5 à 5m.

Pour répondre à ce cahier des charges tout en minimisant le coût du projet, le choix a été fait de construire un bassin modulable de 70 mètres par 25 mètres, qui peut être configuré comme bassin olympique de 50m, ou bien comme deux bassins séparés (un pour le waterpolo et la natation artistique, un pour le plongeon). La modulation des profondeurs en fonction des zones du

bassin permet de réduire de 10% le volume d'eau nécessaire, ce qui limite d'autant les besoins énergétiques liés au traitement et au chauffage.

En outre, un bassin olympique est également nécessaire pour l'échauffement des athlètes. Dans une optique de sobriété, le choix a été fait de réaliser ce bassin en équipement provisoire (coût d'environ 4 millions d'euros).

Des exigences contradictoires avec l'objectif de sobriété

Certaines contraintes imposées pour le bon déroulé de la compétition peuvent apparaître anachroniques dans un contexte de transition écologique. Par exemple, le CIO impose le fonctionnement permanent de 2 groupes électrogènes alimentés au gasoil pour pallier toute coupure électrique sur le site du CAO. Autre exemple, le diffuseur officiel des jeux impose l'application d'un film obscurcissant (coût de 700 000€) sur les vitres du CAO et l'allumage des lumières artificielles, pour des raisons de qualité visuelle.



REGARDS CROISÉS : #1 LE POINT DE VUE DE L'HISTORIEN

Lors de leurs interventions croisées, **Alexandre Faure** (docteur en études urbaines de l'EHESS) et **Grégoire Koenig** (directeur délégué aux relations extérieures de Paris 2024) nous ont invités à prendre du recul sur les Jeux de 2024 en retraçant les principaux jalons de l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Les Jeux Olympiques restent l'un des plus vieux événements sportifs, et se caractérisent par une double origine historique : celle de l'Antiquité, du VIII^{ème} siècle avant JC jusqu'à l'édit de Théodose en 393 après JC, et celle de leur renaissance en 1894. Leur popularité sans cesse croissante à travers les éditions successives au XX^{ème} siècle, leur élargissement à d'autres disciplines, leur diversification avec le lancement des Jeux paralympiques ou des Jeux olympiques d'hiver et la mise en lumière qu'ils apportent sur la ville qui les organise font non seulement de ce moment un instant de compétition sportive et de serment universaliste mais aussi un atout indéniable d'attractivité et de renommée. À cet égard, les déceptions de l'échec des candidatures parisiennes en 2008 et en 2012 l'ont bien traduit.

Organiser les JOP permet à la ville hôte d'en retirer un bénéfice important : en 1964, l'ouverture des JO de Tokyo correspond à l'inauguration de la première ligne du Shinkansen entre Tokyo et Osaka. En 1972, 1976 et 1992, les JO de Munich, de Montréal et de Barcelone **consacrent l'attractivité économique et culturelle** de ces métropoles qui se sont émancipées de leurs capitales respectives, permettant la mise en œuvre de projets structurants de rénovation

urbaine. La nécessité de **penser les JO dans une stratégie territoriale** complète et ambitieuse se révèle de plus en plus structurante, à la fois comme critère de sélection, comme catalyseur d'adhésion des habitants de la ville hôte et comme manière de garantir la pérennité de l'héritage des jeux. À cet égard, **les Jeux de Barcelone continuent à faire figure d'exemple** : les 15 sites construits à leur occasion sont toujours utilisés aujourd'hui. Le site de voile Port Olympic reste probablement le plus emblématique avec la réhabilitation et le réaménagement d'une ancienne friche industrielle en une zone combinant désormais plages, port de plaisance et zones de loisir. La construction du village olympique a permis le réaménagement du quartier délabré de Poblenou tout en réhabilitant 40 km de littoral, tandis que le réseau de transport en commun a été entièrement repensé et modernisé. Cette refonte globale n'est pas non plus sans rappeler les Jeux de Munich qui, bien que marqués par le tragique massacre des athlètes israéliens, se sont traduits par la mise en œuvre d'un vaste projet urbain encore très présent dans la capitale bavaroise.

Ces exemples, soulignant l'un des principaux héritages des Jeux dans la ville hôte, résonnent avec les premières éditions de Jeux, qui **ont permis la**

construction des premiers équipements sportifs pérennes, comme la piscine des Tourelles de la porte des Lilas (JO de Paris en 1924) ou le stade olympique de Berlin (JO de 1936). À contrario, les Jeux d'Atlanta ont été marqués par la défaillance des transports en commun, rappelant la nécessité pour la ville hôte de penser l'organisation des Jeux dans un projet territorial le plus large possible, tant cet évènement a pris tout au long du XX^{ème} siècle une dimension massive, au point qu'environ 13 millions de spectateurs sont attendus aux Jeux de Paris en 2024. À titre de comparaison, 11 millions de billets avaient été émis lors des Jeux de 2012 à Londres.

Toutefois, les Jeux olympiques et paralympiques, du fait de l'ambition territoriale qu'ils représentent, posent également **la question de l'acceptabilité par les habitants** des villes candidates des bouleversements qu'ils engendrent. Si l'histoire des Jeux garde en mémoire le massacre des étudiants de Tlatelolco à Mexico en 1968, **des formes d'opposition aux Jeux** s'exprime de plus en plus. Ainsi, les habitants de Munich puis de Hambourg se sont exprimés en défaveur de la candidature de leurs villes pour accueillir les Jeux de 2024 lors de référendums locaux, dans un contexte de crainte de dérives financières (le référendum ayant été organisé à

Hambourg alors que le chantier de la Philharmonie voyait son coût progresser dans des proportions vertigineuses) et d'interrogations quant à la capacité des pouvoirs publics locaux à gérer un projet de cette ampleur. Face à l'hostilité de ses habitants, la ville de Boston a également retiré sa candidature en 2015. Des situations similaires ont abouti à ce que Budapest, Rome et Toronto retirent également leur candidature à l'organisation des Jeux de 2024.

L'attribution des Jeux agit ainsi davantage comme la consécration d'un projet territorial portée par une ville que comme un moyen pour celle-ci de se développer. Paris n'a naturellement pas besoin des JOP pour asseoir sa place de capitale touristique ni pour affirmer son poids économique et démographique, aussi bien en France qu'en Europe voire à l'échelle mondiale : à cet égard, les retombées des JOP devraient être limitées. En revanche, l'organisation des JOP par Paris traduit une amélioration de la gouvernance territoriale, une transformation ambitieuse de l'agglomération parisienne portée par des projets structurants, notamment en termes de transports, dans la continuité de ceux de Londres et de Rio, et permet d'ancrer ces réalisations dans un projet fédérateur porteur de fierté pour ses habitantes et habitants.

#2 VISITE DU FUTUR VILLAGE OLYMPIQUE

21

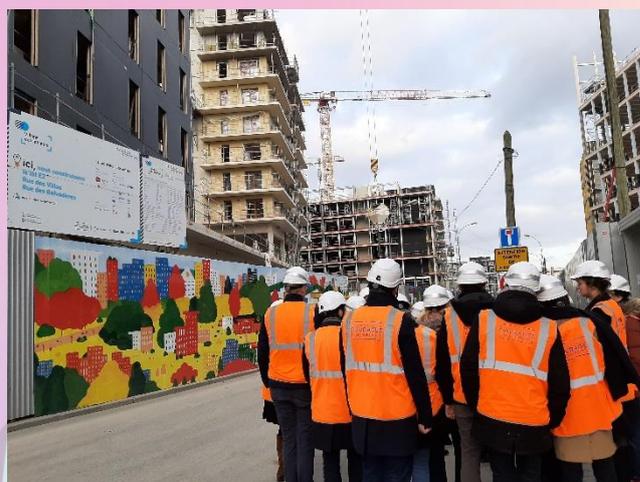
Le Village des Athlètes est une opération d'aménagement de grande ampleur, située sur les communes de Saint-Denis, Saint-Ouen, et L'Île-Saint-Denis. Présentant des infrastructures durables et adaptées à l'accueil des sportifs de Paris 2024, elle prend en compte les enjeux de transition écologique, de justice sociale, et d'attractivité économique qui caractérisent ce territoire

Les 20 000 athlètes et délégations de Paris 2024 seront logés dans un seul et même quartier, le Village des Athlètes. À cheval sur les communes de Saint-Denis, Saint-Ouen et l'Île-Saint-Denis, le quartier de 52 hectares, **ancienne friche industrielle**, a été choisi pour accueillir ce village en raison de la proximité du Stade de France, du Stade olympique aquatique, de l'opportunité représentée par les berges de la Seine et de la desserte en transports en commun (Pantin et Le Bourget ayant également été envisagés au départ).

L'aménagement du Village des Athlètes est mené **sous l'égide de la Solideo**, établissement public d'aménagement chargé de mener les opérations d'aménagement nécessaires pour les Jeux. Les travaux ont commencé en 2020, et se prolongeront en 2025 pour assurer la transformation du Village en quartier habitable.

En effet, l'aménagement du Village des Athlètes a été **entièrement pensé dans la logique d'héritage** qui caractérise

la démarche de Paris 2024 : il a été conçu pour accueillir des sportifs pendant quelques mois, mais surtout pour accueillir logements, bureaux, établissements scolaires, espaces verts et commerces pour les décennies à venir. En ce sens, le projet prévoit une nouvelle passerelle entre Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis, la rénovation du lycée Marcel Cachin en lycée des métiers du sports, ou encore la création de deux écoles primaires.



Le chantier est un défi considérable, à plusieurs titres :

- **l'adaptation au changement climatique** : le Village est conçu pour être adapté au climat de 2050, et une attention particulière est donc portée au verdissement à l'aération des bâtiments du quartier ;
- **la performance écologique** des matériaux choisis, des réseaux de chauffage et d'aération ;
- **la préservation du cadre de vie des habitants** pendant le chantier : le collège Dora Maar étant situé au sein même du chantier, des aménagements sont en permanence nécessaire pour qu'élèves et personnels soient accueillis dans de bonnes conditions.

Avec ses **2 800 nouveaux logements**, dont des logements sociaux, sa résidence étudiante et ses pistes cyclables, le Village des Athlètes

constitue une opportunité majeure pour les communes de Saint-Ouen, Saint-Denis et L'Île-Saint-Denis. En effet, celles-ci se transforment profondément depuis une vingtaine d'années, attirant de nouveaux habitants (la population de Saint-Ouen a augmenté de 9 % entre 2014 et 2022), entreprises (Siemens, Alstom, ArcelorMittal par exemple) et administrations (Conseil Régional d'Île-de-France), mais restent fortement touchées par la pauvreté, l'habitat indigne et le sous-équipement, en particulier en ce qui concerne les équipements sportifs. **Le Village des Athlètes est donc une opportunité de transition économique, sociale et écologique pour ces villes**, et il faut espérer qu'il permettra aux Séquano-Dionysiens, qui seront peu nombreux dans les stades, de profiter eux aussi de la dynamique Paris 2024.



#2 JOP ET SÉCURITÉ

23

Le point de vue des communes

Après avoir débuté en gendarmerie puis été policier municipal sur le terrain, **Sofyan El Belqasmi** a intégré la direction de la prévention et de la sécurité de la Ville de Paris avant de prendre la tête de la police municipale de la Ville de Saint-Denis en mai 2021. **Rudy Haudiquet** est issu de la police nationale et a intégré la police municipale d'Aulnay-sous-Bois avant de rejoindre la Ville de Saint-Denis en tant que chef de service.

Les missions et enjeux d'actualité de la police municipale

Premièrement, ont été évoqués l'évolution du statut et des missions de la police municipale, en particulier depuis la loi Chevènement de 1999, ainsi que les enjeux d'actualité. Rassemblant aujourd'hui 25 000 personnels dans son ensemble, la police municipale fait l'objet de sollicitations croissantes afin de répondre aux enjeux de sécurité locaux et de compenser la diminution du taux d'engagement de la police nationale.

Aussi, selon un sondage réalisé par le CNFPT en 2020, 9 000 policiers municipaux supplémentaires devraient être recrutés d'ici 2026. Cependant, les communes font face à de réelles difficultés de recrutement, en raison du défaut d'attractivité global des métiers de la fonction publique, de la concurrence entre territoires mais aussi de la nécessité de construire un

processus de recrutement permettant de sélectionner les profils les plus adaptés.

Par ailleurs, les deux intervenants ont abordé les différents débats d'actualité concernant la police municipale. En particulier, l'articulation entre missions de police de proximité (animation, proximité, visibilité) et missions de police d'intervention prend aujourd'hui une dimension toute particulière sur le territoire de Saint-Denis, notamment compte tenu des lignes directrices fixées par l'exécutif dans ce domaine. Ont également été abordés les débats relatifs à l'armement de la police municipale,



décidé à Saint-Denis en 2020, étant donné que celle-ci est de plus en plus amenée à intervenir directement.

Enfin, l'ancrage et la légitimité démocratiques de la police municipale ont été soulignés, dans la mesure où les orientations stratégiques, moyens et missions de la police municipale évoluent historiquement au rythme des élections municipales et alternances. Les clivages idéologiques sur les sujets de la sécurité et de la police municipale tendent cependant à s'étioler progressivement, notamment depuis le tournant des attentats terroristes de 2015.

Le rôle de la police municipale de Saint-Denis dans la sécurisation des JOP 2024

Sur le sujet spécifique de la sécurité dans le cadre des Jeux de Paris 2024, les deux intervenants ont d'abord mis

Le point de vue de l'État

Commissaire général et conseiller JOP à la Direction générale de la police nationale (Ministère de l'Intérieur), **Olivier Brun** a présenté les défis généraux des JOP 2024 en matière de sécurité à 540 jours de leur ouverture.

Un événement unique à sécuriser

Après avoir souligné l'ampleur de cet événement sur le plan du volume (13 millions de billets vendus, 20 000 personnes par jour sur le village olympique) ou de la durée (événements en continu sur plusieurs semaines), Olivier BRUN a insisté sur le défi unique que représentent les JOP 2024 en matière de sécurité, et ce à plusieurs titres.

l'accent sur la tradition française d'accueil de grands événements (COP 21, Euro 2016, Coupe du monde de rugby 2023, etc.), historiquement ancrée. Les débordements survenus à l'occasion de la finale de la Ligue des Champions 2022 au Stade de France constituent à ce titre une exception, non sans impact sur l'image de la France à l'international.

En vue des JOP 2024, la police municipale de Saint-Denis jouera son rôle dans le « continuum de sécurité », dans le cadre d'un partenariat avec les organisateurs et l'État, et selon les priorités décidées par l'exécutif. Pour ce faire, elle pourra s'appuyer sur son expérience croissante en matière de gestion d'événements importants, à l'image de la sécurisation réussie de la « fan zone » qui avait été installée dans le parc de la Légion d'Honneur à Saint-Denis lors de la finale de la Ligue des champions 2022.

En effet, d'une part les JOP 2024 se dérouleront au sein même de la ville (des villes) et non sur un espace créé à dessein et délimité. D'autre part, ces jeux sont conçus pour être une grande fête collective drainant des foules nombreuses. Enfin, ces JOP prendront une portée politique majeure avec le déplacement de nombreux chefs d'État, non sans implication sur le dispositif sécuritaire.

Par ailleurs, la sécurisation des manifestations prévues dans le cadre de JOP constitue une gageure de taille dans un contexte d'évolution des menaces, par exemple dans les airs (attaques de drones) ou dans le domaine cyber (risques portant sur la billetterie, les infrastructures, la vidéoprotection, les systèmes de retransmission, etc.), *a fortiori* dans un environnement de contrainte budgétaire et capacitaire.

Un défi stratégique et capacitaire en matière de sécurité publique

En particulier, Olivier BRUN a souligné l'importance de deux leviers afin de répondre aux défis que représenteront les JOP pour les forces de l'ordre. Le premier est celui de la planification et de l'anticipation, parfois perfectibles dans la culture administrative française. Les autorités nationales et locales doivent ainsi anticiper les implications des JOP sur le plan des ressources humaines (temps de travail et organisation des congés des forces de l'ordre en 2024), des finances, de la formation (aux langues étrangères pour accueillir des spectateurs internationaux) ou encore de la logistique pour organiser le déplacement et le logement des policiers et

gendarmes. La sécurisation de la cérémonie d'ouverture va notamment demander des renforts nombreux venus d'autres régions françaises, ce qui impose une préparation logistique d'ampleur ainsi qu'une coordination renforcée avec les événements se tenant par ailleurs en France.

L'agilité constitue le deuxième levier devant permettre de relever le défi capacitaire. Dans le contexte des JOP 2024, les partenariats évolueront temporairement vers plus de souplesse au sein du « continuum de sécurité ». Il en va ainsi de la répartition territoriale entre police nationale et gendarmerie, ce qui permettra de confier en propre à la gendarmerie nationale la sécurisation de certains sites des JOP. Par ailleurs, il est demandé aux préfets de travailler plus étroitement avec les communes (renforcement de la coordination, notamment sur le plan de la vidéoprotection). Enfin, des évolutions sont à noter sur le plan technologique (vidéoprotection et scanners corporels) ainsi que pour renforcer l'attractivité des métiers de la sécurité privée, qui sera elle aussi sollicitée pour répondre au défi majeur de la sécurisation des JOP 2024 de Paris.



Pour cette lettre d'actualités spéciale Jeux Olympiques et Paralympiques, le groupe Queer et allié.e.s vous propose un point sur la visibilité LGBT+ dans le sport, et en particulier lors des Jeux Olympiques.

Pourquoi c'est important d'en parler

Jusque récemment, très peu d'athlètes connus avaient fait leur coming out. Ce n'est que lors des Jeux de Pékin que 15 athlètes (sur 11 000) ont ouvertement parlé de leur orientation sexuelle. Lors des Jeux de Tokyo, en 2021, le site Outsports.com avait recensé 186 athlètes ouvertement queer, nombre plus élevé que la somme de toutes les éditions précédentes.

Cette augmentation importante peut être vue comme le signe d'un plus fort soutien des organisateurs des Jeux aux thématiques LGBTQ+, comme avec la mise en place en 2010 (Jeux d'hiver de Vancouver) de la première « Pride House », inspirée des pavillons olympiques des pays participants, et devant être reprise lors des éditions suivantes. L'édition 2014 des Jeux, à Sotchi, a toutefois vu la Russie interdire l'installation de cette Pride House, le Ministère de la Justice russe y voyant une initiative « dangereuse pour la sécurité de la société russe et de l'État, incitant à la haine religieuse et sociale, démontrant le caractère extrémiste d'une telle activité. »

Des discriminations toujours importantes

De fait, si les valeurs olympiques sont censées promouvoir la plus grande inclusivité, les discriminations restent importantes dans le monde du sport, dans lequel il reste toujours très difficile de faire son coming out. La coupe du monde au Qatar l'a bien montré, alors que l'homosexualité y est illégale et même passible de peine de mort pour les musulmans. Si certains sports semblent rendre moins difficile la prise de parole des joueurs ou joueuses concernant leur orientation sexuelle (on pense notamment au foot féminin et ce n'est pas un cliché : sur les 186 athlètes cités plus haut lors des JO de Tokyo, plus de

20 % étaient des joueuses de foot !), dans d'autres la situation reste très difficile pour les sportifs LGBT. Aujourd'hui, on ne compte par exemple qu'un seul footballeur anglais professionnel en activité ouvertement homosexuel : Jake Daniels, depuis mai 2022. Le précédent joueur professionnel anglais à avoir fait son coming out, Justin Fashanu en 1990, a ensuite subi une campagne de harcèlement, et s'est suicidé en 1998. Enfin, dans des sports dans lesquels il peut être imaginé qu'il serait plus facile d'assumer sa sexualité, les attaques demeurent : ainsi, en 2021, un juge international russe déclarait que « l'orientation sexuelle non traditionnelle »

du patineur Guillaume Cizeron lui causerait tort pour gagner les jeux olympiques avec sa partenaire Gabriella Papadakis, car il ne pourrait « exprimer le

Des pistes d'évolution

Pour que la situation évolue, les fédérations doivent mieux soutenir les athlètes, lutter contre les discriminations, au quotidien comme dans les déplacements sportifs. À noter enfin que certain.e.s athlètes, devenu.e.s de véritables icônes LGBTQ+, ont même

véritable amour ». Cizeron et Papadakis ont par la suite remporté l'or olympique en danse sur glace.

favorisé la connaissance et le développement de leur sport, à l'instar du plongeur britannique Tom Daley, spécialiste de la plateforme de 10 mètres, champion olympique et champion du monde et d'Europe.

27

Les gay games

Sur le modèle des Jeux olympiques, les gay games sont une compétition sportive et culturelle internationale se déroulant tous les 4 ans. Rassemblant à l'origine avant tout des sportifs et sportives LGBTQ+, ils sont aujourd'hui ouverts à tous, quel que soit l'âge, le genre, l'orientation, ou même le niveau sportif. À l'inverse des JOP, la plupart des épreuves peuvent être mixtes, et les inscriptions se font sur la base du genre d'identification, et non de l'état civil. De nombreux événements artistiques et culturels accompagnent la tenue des jeux.

Depuis leur première édition à San Francisco en 1982, les gay games portent une vision du sport centrée sur le dépassement de soi, l'ouverture et le plaisir de participer – loin de la logique de performance. À ce titre, chaque participant reçoit une médaille.

Gay Games et politique

La dernière édition s'est tenue à Paris en 2018, avec 10 000 participant.e.s.

Malgré leur coût comparativement faible (4 millions d'euros, pour 4,3 milliards d'euros attendus pour les JOP 2024), les financements ont été complexes à trouver. Ils sont financés à 25 % par des acteurs publics (Ville de Paris, Région Île-de-France, et État), le reste par des sponsors privés et un crowdfunding. Ces jeux auraient pourtant eu, selon l'Institut indépendant de l'université du Kent, un

impact économique chiffré à 66 millions d'euros !

La prochaine édition, qui aura lieu à Hong Kong, a été reportée à fin 2023. La raison avancée par le régime est la crise sanitaire et les restrictions en mobilité qui lui sont associée. Cependant, le régime en place mène depuis le mouvement de protestation une politique ouvertement homophobe : une part importante des manifestant.e.s arrêté.e.s sont des personnalités LGBTQ+ de premier plan, et le régime pro-Pékin a exprimé des propos

fortement homophobes à l'égard des gay games.

Les crevettes pailletées

Les crevettes pailletées est une comédie française tirée d'une histoire vraie : celle du parcours d'une équipe de water-polo LGBTQ+ vers les gay games en Croatie. Le film suit le cheminement d'un vice-champion du monde de natation, condamné – pour homophobie – à coacher cette équipe jusqu'à la

victoire. **Montrant une large palette de personnages LGBTQ+, le film permet de traiter pour le grand public le thème de l'homophobie dans le sport.** Il permet également de mettre en avant le sport amateur queer LGBTQ+, recensant des associations dans de nombreuses villes françaises.

28



Des Jeux et des enjeux //

#3 JOP ET HANDICAP

Les Jeux paralympiques auront lieu du 28 août au 8 septembre 2024. **Pendant onze jours, 4 400 athlètes représentant 182 nations disputeront près de 550 épreuves.** Parmi les 23 disciplines représentées (para judo, cécifoot, rugby-fauteuil, volley-ball assis, para triathlon...), deux sont uniques au handisport : la boccia et le goalball. La cérémonie d'ouverture aura également lieu en dehors d'un stade, sur la place de la Concorde et sur les Champs-Élysées. Intervention de **Marie Gliksohn**, chargée de projet au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.

L'inclusion, principe transversal du plan de mobilisation de la Seine-Saint-Denis pour les JOP 2024

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 représente une opportunité pour la Seine-Saint-Denis d'accélérer la politique départementale

en faveur de la pratique handisport et para-sport.

Les personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie sont en effet très éloignées de la pratique sportive. Une étude commandée par Paris 2024 sur la pratique para-sport soulignait les principaux freins à celle-ci :

manque d'accès à des créneaux dédiés, manque de formation des professionnels, manque d'informations et de ressources disponibles ou encore le manque de matériels et d'équipements adaptés. Le déficit d'équipements sportifs adaptés est particulièrement prégnant en Seine-Saint-Denis.

A travers son plan de mobilisation pour des jeux inclusifs, solidaires et écologiques, la Seine-Saint-Denis souhaite donc agir sur ces freins tout en fédérant un réseau parasportif pérenne.

Les grands axes de la stratégie du département en faveur de l'inclusion

Parmi les actions structurantes de la stratégie paralympique départementale, on peut souligner :

- **La structuration d'un réseau des clubs para-accueillants** avec le financement de formations pour les clubs volontaires à l'accueil des personnes en situation de handicap et à l'ouverture de sections adaptées

- **Le déploiement des écoles multisports adaptées** pour répondre au manque d'activité des enfants en situation de handicap, en lien avec les villes du département, avec un soutien apporté au Comité départemental du Sport Adapté 93 (CDSA 93).

- **L'organisation de la semaine olympique et paralympique** dans les collèges du Département, et sa pérennisation au-delà de 2024.

- **L'encouragement de la participation de tous aux Jeux 2024** avec

50 personnes en situation de handicap ayant intégré le programme « Toutes et tous volontaires » et accompagnées par le département (formation à l'accueil, aux premiers secours, à l'anglais...) et 4 300 billets pour les Jeux distribués aux ESMS (dont 2 500 vers des instituts médicoéducatifs pour les Jeux paralympiques et 1 800 auprès d'adultes en ESMS pour les Jeux olympiques).

Le PRISME : un projet unique au cœur de l'héritage des JOP 2024

L'héritage majeur des Jeux Paralympiques reste la construction d'un espace unique en Europe, le PRISME (Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain), situé à Bobigny, sur le site du Stade départemental de la Motte.

Guidé par le principe **d'accessibilité universelle**, cet espace de 15 000 m² est dédié à la pratique sportive amateur et à l'accueil de compétitions sportives de haut niveau. Le PRISME a également vocation à héberger un pôle de recherche, en lien avec les professionnels et l'Université Sorbonne Paris Nord, ainsi qu'un centre de ressources pour les professionnels (clubs, ESMS, éducateurs sportifs) et les personnes en situation de handicap. Il a vocation à devenir un lieu de rassemblement autour du sport inclusif, le plus accessible possible.

Le projet, d'une valeur de 62 millions d'euros, est notamment financé par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis (38 M€), la Métropole du Grand Paris (13M€) et la Solidéo (4 M€).

REGARDS CROISÉS : #2 LE POINT DE VUE DES ÉLUS LOCAUX

Lors de leur séminaire, les élèves de l'INET ont eu le plaisir et la chance de recevoir la visite de **Mathieu Hanotin**, Maire de Saint-Denis et Président de l'EPT Plaine commune, et d'**Emmanuel Constant**, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis et vice-président en charge des JOP de Paris 2024.

M. Hanotin a tout d'abord rappelé à son auditoire les conséquences majeures des JOP pour le territoire, et en premier lieu son héritage physique au travers d'investissements locaux majeurs : cinq ponts et passerelles construits, des routes refaites, des lignes à haute tension enfouies, des piscines rénovées ainsi que plus de 1 500 logements et services associés.

M. le maire s'est par suite interrogé sur les conséquences à plus long terme des JOP pour le territoire. En effet, comment fédérer les énergies pour perpétuer cet héritage patrimonial ? Le projet porté par M. Hanotin consiste à donner envie aux bonnes personnes d'investir sur le territoire de l'EPT, à travers un projet de ville global, dans lequel les infrastructures des JOP sont naturellement incluses. Un second enjeu de taille consiste pour l'équipe municipale en place à donner envie aux habitants de rester.

En effet, l'un des enjeux des JOP n'est autre que de rendre fiers les habitants de leur territoire, de changer leur regard sur Saint-Denis et de renforcer son attractivité, en profitant du coup de projecteur des Jeux.

M. Hanotin s'est par ailleurs confronté aux questions des élèves. Gentrification, oppositions locales, sécurité, héritage

politique et économie du sport sont autant de sujets qui ont été abordés.

Sur le thème de la gentrification, M. Hanotin a tenu à rappeler que la ville de Saint-Denis ne comptait que 6 % de CSP +. Une première étape serait donc, à son sens, non pas de rechercher la gentrification, mais plutôt d'équilibrer socialement la ville et le territoire environnant.

Concernant les oppositions, M. le maire s'est félicité d'une très faible contestation, préférant insister sur les fortes attentes des habitants, avec plus de 1 500 personnes massées devant l'hôtel de ville pour accueillir les drapeaux olympiques à leur retour de Tokyo.

Enfin sur le thème de la sécurité, M. Hanotin a pointé l'enjeu majeur du recrutement de policiers municipaux. Un travail est mené sur la chaîne de commandement, notamment en lien avec la police nationale et la préfecture de police de Paris.

La discussion s'est poursuivie avec M. Constant, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis et vice-président en charge des JOP de Paris 2024. Après avoir fait part de son ressenti et de son expérience concernant la phase actuelle d'organisation de l'évènement, il a souligné la multitude d'acteurs

impliqués dans le processus. Outre de légitimes inquiétudes partagées, relatives à ce qu'il convient d'appeler « l'après JOP », M. Constant a entamé une discussion plus libre avec les élèves, et notamment sur le thème de la relation de l'administration aux élus. L'absence de

mépris, l'humilité et la bienveillance dans cette relation ont été soulignées comme des éléments structurants et indispensables au fonctionnement sain, pérenne et démocratique des collectivités territoriales.



ZOOM SUR //

#3 DES NORMES HORS NORME POUR LES JOP 2024

Les JOP 2024 constituent un objet juridique singulier, tant leur organisation appelle de modifications considérables au cadre général du droit français. De multiples champs normatifs subissent des adaptations, afin de garantir un accueil optimal de cette compétition. Sur quel socle juridique cet événement « hors-normes » s'appuie-t-il ?

Code de l'urbanisme, code général des impôts, code général des collectivités territoriales, code général de la propriété des personnes publiques, code de l'environnement, code de la construction et de l'habitation : cette liste de textes – non exhaustive – reflète la **grande diversité d'activités et d'intérêts – publics comme privés** - concernés par les Jeux de Paris 2024. L'ensemble de ces codes ont fait l'objet de modifications, introduites dans la perspective des JOP.

Par ailleurs, **un équilibre nouveau entre droit interne et droit international** du sport – en lien, notamment, avec la compétence exercée par le Tribunal arbitral du sport – accompagne l'organisation et le déroulement des JOP. En cas de litige, portant sur une décision du Comité international olympique (CIO), ou étant en relation avec les JOP, la

Charte olympique prévoit, en son article 61, une procédure de règlement des différends devant cette institution.

La nature kaléidoscopique de principes et d'exceptions formant le cadre juridique des JOP repose aussi sur **des dispositions issues des lois de finances adoptées depuis 2018** – notamment s'agissant des financements publics des Jeux, ainsi que du droit fiscal en vigueur. Sur ce point, par exemple, le régime fiscal dérogatoire applicable aux organisateurs des JOP (CIO et COJOP) a été récemment étendu par l'article 29 de la loi de finances pour 2023.

De longues pages ne sauraient suffire à apporter toutes les précisions possibles sur le cadre normatif mis en place pour l'accueil des Jeux. Aussi, dans cette lettre, **concentrons-nous sur trois textes notables** :

- La loi du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (dite « loi Olympique ») ;

- La loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (dite « LOPMI ») ;

- Le projet de loi relatif aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, adoptée en première lecture au Sénat, en procédure accélérée, le 31 janvier 2023.

La Loi Olympique (2018)

Du cadre juridique posé par la loi Olympique, nous pouvons retenir les éléments suivants :

- Du 30^{ème} jour précédant celui de la cérémonie d'ouverture au 15^{ème} jour suivant la date de la cérémonie de clôture, **la publicité faite au profit des partenaires de marketing olympique**, au sens du contrat de ville hôte mentionné à l'article 6, peut être autorisée dans un périmètre de 500 mètres de distance autour de chaque site lié à l'organisation et au déroulement des jeux identifié par arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement et des sports, par dérogation aux interdictions d'affichage (article 5) ;

- La procédure prévue aux articles L. 522-1 à L. 522-4 du code de **l'expropriation pour cause d'utilité publique** peut être appliquée en vue de la prise de possession immédiate, par le bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique, de tous immeubles non bâtis ou bâtis dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du village olympique et paralympique, du pôle des médias et des

ouvrages nécessaires aux compétitions des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (article 13) ;

- Pour assurer, dans les délais, la réalisation du village olympique et paralympique, du pôle des médias et des ouvrages nécessaires à l'organisation et au déroulement des jeux, le représentant de l'État dans le département peut, à titre exceptionnel et à défaut d'accord amiable, procéder à la **réquisition temporaire de terrains et de bâtiments** (article 13-1) ;

- Le Gouvernement est autorisé à **prendre par ordonnance**, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, toute mesure relevant du domaine de la loi afin de permettre la création, pendant la durée nécessaire au bon déroulement des jeux, en Ile-de-France et dans les départements accueillant un site de compétition ainsi que dans les départements limitrophes, de voies réservées à la circulation des véhicules des services de secours et de sécurité et de ceux des personnes accréditées dans le cadre de ces jeux (article. 24) ;

- Des dispositions spécifiques à la **lutte contre le dopage** (article 25).

La LOPMI (2023)

Dans la LOPMI, retenons notamment les éléments suivants :

- Onze **nouvelles unités de forces mobiles** (UFM) seront créées à brève échéance, pour venir renforcer les dispositifs liés aux grands événements des années à venir (coupe du monde de rugby de 2023, jeux olympiques de 2024).

Rapidement projetables, sur le modèle de la CRS 8 pour la police nationale et du dispositif d'intervention augmenté de la gendarmerie nationale (DIAG), y compris en outre-mer, elles pourront faire face à des affrontements violents dans un temps très court, avec des moyens spécifiques. Ces nouvelles UFM permettront d'assurer les besoins en formation et une meilleure disponibilité opérationnelle pour couvrir l'ensemble des besoins sur le territoire (3.3.1).

Le projet de loi « JOP 2024 »

Enfin, dans le projet de loi en cours de discussion au Parlement, retenons :

- À titre expérimental et jusqu'au 30 juin 2025, à la seule fin d'assurer la sécurité de manifestations sportives, récréatives ou culturelles qui, par leur ampleur ou leurs circonstances, sont particulièrement exposées à des risques d'actes de terrorisme ou d'atteintes graves à la sécurité des personnes, les images collectées au moyen de systèmes de vidéoprotection autorisés sur le fondement de l'article L. 252-1 du code de la sécurité intérieure et de caméras installées sur des aéronefs autorisées sur le

fondement du chapitre II du titre IV du livre II du même code dans les lieux accueillant ces manifestations et à leurs abords, ainsi que dans les véhicules et emprises de transport public et sur les voies les desservant, **peuvent faire l'objet de traitements algorithmiques** ayant pour unique objet de détecter, en temps réel, des événements prédéterminés susceptibles de présenter ou de révéler ces risques et de les signaler en vue de la mise en œuvre des mesures nécessaires par les services de la police et de la gendarmerie nationales, les services d'incendie et de secours, les services de police municipale et les services internes de sécurité de la SNCF et de la Régie autonome des transports parisiens dans le cadre de leurs missions respectives (article 7).

Un évènement aussi énorme – qui dépasse la norme - ne peut décidément se passer de normes inédites pour garantir son bon déroulement. Ce bref éclairage a pu permettre de montrer une partie de la souplesse juridique associée à ce « méga-événement », ainsi qu'une partie des questionnements susceptibles d'entourer son organisation.



PROMOTION
**GEORGES
BRASSENS**
ÉLÈVES ADMINISTRATRICES ET
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX
INET 2022-2023

